

## **CPR 9 : Question écrite : campagne de sensibilisation à la sécurité routière**

Comme vous le soulignez dans votre propos préliminaire, notre zone de police inscrit la circulation et la sécurité routière dans ses priorités.

De cette manière, visant les objectifs de réduction des accidents avec lésions et mortels et la réduction du sentiment d'insécurité sur la voie publique, la zone de police Bruxelles-Nord se propose de lutter contre les phénomènes de distraction et de problème de visibilité, d'assuétudes, de vitesse et d'agressivité au volant et finalement de stationnement dangereux. Ces objectifs et phénomènes sont volontairement convergents avec les objectifs de la police fédérale et régionaux.

Ces phénomènes longtemps considérés seulement dans le prisme de l'automobiliste comme auteur sont aujourd'hui aussi à considérer avec pour auteurs les usagers actifs. En effet ceux-ci sont malheureusement très souvent les premières victimes d'accident mais peuvent aussi être la cause de ceux-ci.

Ce nouveau paramètre de l'accidentologie est d'autant plus présent depuis le récent essor de la mobilité douce entraîné par le développement des vélos et trottinettes électriques.

Le changement de législation concernant les trottinettes à l'été 2022 a notamment permis une prise en considération plus adaptée des infractions commises par les utilisateurs des engins de déplacement.

De cette manière, la zone de police Bruxelles-Nord déploie les activités opérationnelles suivantes :

- Verbalisation quotidienne des situations et comportements dangereux repris dans les phénomènes ;
- Déploiement de MOC mini-opérations circulation tout au long de l'année (objectif de 120 occurrences pour 2023) ;
- Déploiement d'opérations circulation de taille moyenne reprenant des effectifs de 10 à 15 collègues (objectif de 25 occurrences pour 2023).

Ce déploiement opérationnel peut être, tour à tour ou de manière simultanée, préventif et répressif.

En effet, visant un changement de comportement de l'ensemble des utilisateurs de la voie publique, la fonctionnalité circulation propose un modèle équivalent d'approche graduelle du travail en matière de prévention.

- Au quotidien, les collègues sont invités à continuer de sensibiliser les usagers via une prise de contact direct sur le terrain ;
- Selon les phénomènes à l'œuvre dans tel ou tel quartier, les unités opérationnelles déploient des patrouilles contact auprès des usagers, y compris les riverains, pour apporter une analyse et si nécessaire une résolution de la problématique en cause ;

- Sur le modèles des opérations de taille moyenne, pour 2023, la zone de police vise le déploiement d'opérations préventives récompensant les bons comportements de l'ensemble des usagers.

Finalement, le développement de partenariats, aussi bien en interne qu'en externe, est une condition sine qua non de la réussite d'un projet en matière de prévention.

En externe, par exemple, Bruxelles-Mobilité est un partenaire essentiel dans le développement du volet prévention. En effet, nous collaborons sur la mise en place de formations et opérations spécifiques aux nouveaux challenges de la mobilité. Un projet d'acquisition d'une piste d'habilité moderne visant une sensibilisation des plus jeunes est aussi en cours.

Finalement, tant dans l'aspect répressif mais encore d'avantage en matière de prévention, le partenariat interne avec notre cellule communication est un outil essentiel au changement de comportement des usagers de la route.

En effet, vis-à-vis du citoyen, l'aspect de rendre-compte public est nécessaire. Et concernant la dissuasion des comportements dangereux et/ou asociaux, l'augmentation du sentiment d'être contrôlé est décuplée au moyen d'une communication adaptée au public auteur des infractions reprises dans les phénomènes cités. Selon le phénomène visé, cette communication est faite en amont, pendant et en aval des déploiements opérationnels.